



## Utilisation pc entreprise pour aller sur facebook et non respect

Par **tristelo**, le **29/07/2010** à **22:30**

Bonjour,

j ai utilisé un pc sur mon lieu de travail pour aller sur facebook ( en dehors des heures de travail )

Je suis actuellement en arret maladie et ai laissé ma session facebook active sur 1 des pc de mon entreprise

Suite a plusieurs soucis avec des collegues, celles ci sont donc aller sur ma page facebook et on ete imprimer des messages ( donc perso , c est comme ci ils allaient lire mes e.mails ) ou je parlais d elles et les ont donner a mon employeur

Celui ci me di que des choses comme ca sont passibles du correctionnel

Je lui ai donc repondu que c etait du repect de la vie privée d aller lire mes messages ( c est comme ci je prenait le portable de quelq un et allais lire ses messages ) et que je pouvais donc a ce moment la porter plainte mais je n en sui pas sure

pouvez vous m eclairer sur ce sujet

merci par avance

Par **alexis57**, le **02/08/2010** à **20:08**

Tu peux, ils n'ont tout à fait pas le droit de lire et encore moins d'imprimer sans ton consentement. Passible du correctionnel ? et comment il va expliquer comment il a eu ces impressions ?

Tu ne crains absolument rien, par contre eux ...

Par **tristelo**, le **02/08/2010** à **20:31**

merci pour ta reponse car situation tres difficile

Par **alexis57**, le **02/08/2010** à **21:17**

Je ne suis pas un pro mais j'ai dit ce que je pensais :)

De plus il n'y a aucune preuve que c'est toi qui a écrit ceci et personne n'a la confirmation que tes collègues n'ont pas modifié les messages avant d'imprimer.

Si il t'en reparle, répond leur " respect de la vie privée " et ne détail pas, il n'y aucune discussion à avoir avec ton travail.